



**PRÉFET
DU TARN**

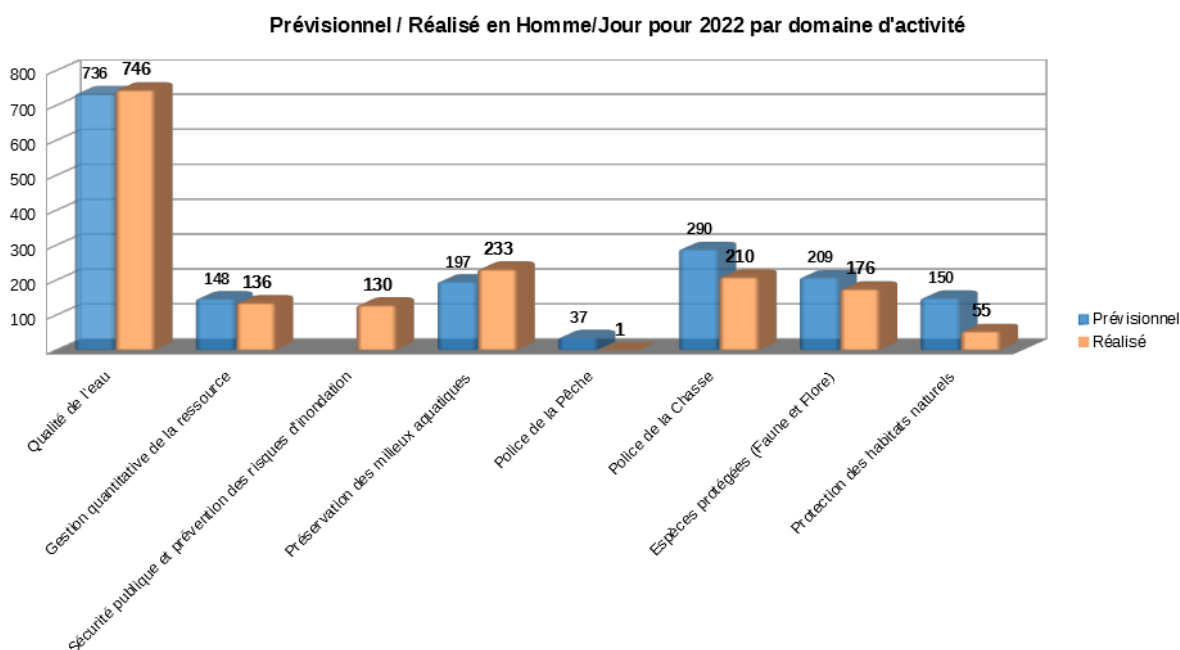
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité stratégique de la MISEN du Tarn

13 mars 2023

BILAN DU PLAN DE CONTRÔLES 2022

I. Objectifs de réalisation



Les écarts constatés entre le prévisionnel et le réalisé pour la police de la pêche et la protection des habitats naturels sont dus à **une priorisation de l'activité de contrôle sur le volet gestion quantitative de la ressource en eau**, notamment pendant la période estivale. En effet, l'année 2022 a été fortement marquée par un déficit hydrométrique à l'échelle départementale ce qui a nécessité une surveillance accrue du territoire afin de faire respecter les arrêtés préfectoraux de restrictions. Cependant, les contrôles « police de la pêche » ont été assurés par nos partenaires (la Fédération des Pêcheurs du Tarn et les associations de pêcheurs qui **ont dressé en 2022, 77 procédures judiciaires**).

Rappels des objectifs de la Stratégie Nationale des Contrôles (SNC)

➡ Qualité de l'eau

> stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants (pour le département du Tarn, seules 18 stations d'épuration rentrent dans le cadre de la SNC) ;

> aires des captages prioritaires en eau potable : pollution diffuses, plans d'épandage.

➡ Gestion quantitative

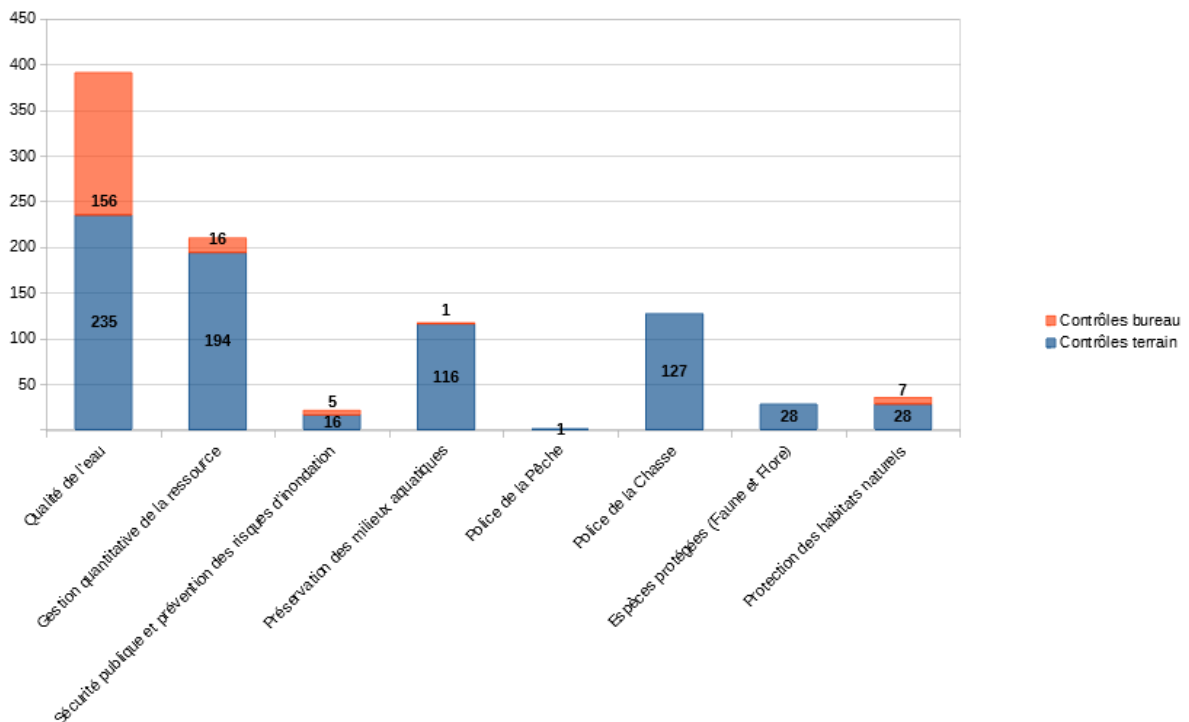
> périmètre à restriction de prélèvement en période de sécheresse ;

> respect des volumes prélevables autorisés sur les zones de répartition des eaux, zones en tension définie dans le SDAGE.

- ➡ Protection des milieux et espèces
- ➡ Autorisations environnementales délivrées
- ➡ Pollutions accidentelles ou intentionnelles
- ➡ Travaux illégaux

En 2022, les agents de contrôles ont consacré **39 %** de leur temps sur les priorités de la Stratégie Nationale des Contrôles (SNC). Le prévisionnel était de 36 %. Les priorités de la SNC ne sont pas adaptées aux caractéristiques de chaque département, ce qui explique le pourcentage de temps limité consacré à cette dernière. À noter également que le rapportage via l'outil « LICORNE » ne permet toujours pas d'avoir des données fiables sur cet indicateur. Des améliorations sont normalement prévues courant 2023 avec le déploiement de l'outil « GUN » réalisé au cours de l'année 2022.

Répartition du nombre de contrôles terrain et bureau réalisés en 2022 par domaine d'activité



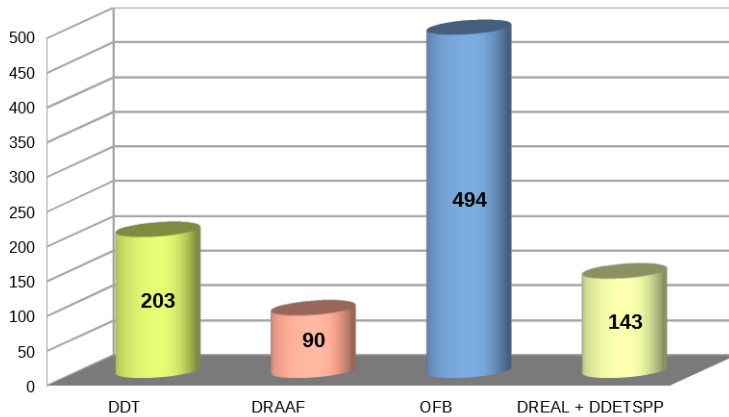
II. Contrôles réalisés

Les contrôles réalisés en police de l'eau et de la nature ont pour objectif de vérifier qu'une opération respecte le cadre réglementaire en vigueur. Il peut s'agir de **contrôles « bureau »** (vérification sur pièces administratives transmises) ou de **contrôles « terrain »** (contrôles ciblés sur des installations ou activités déterminées).

930 contrôles réalisés en 2022 tous services confondus

- 745 contrôles « terrain ».
- 185 contrôles « bureau » dont 117 relatifs aux stations d'épuration domestiques.

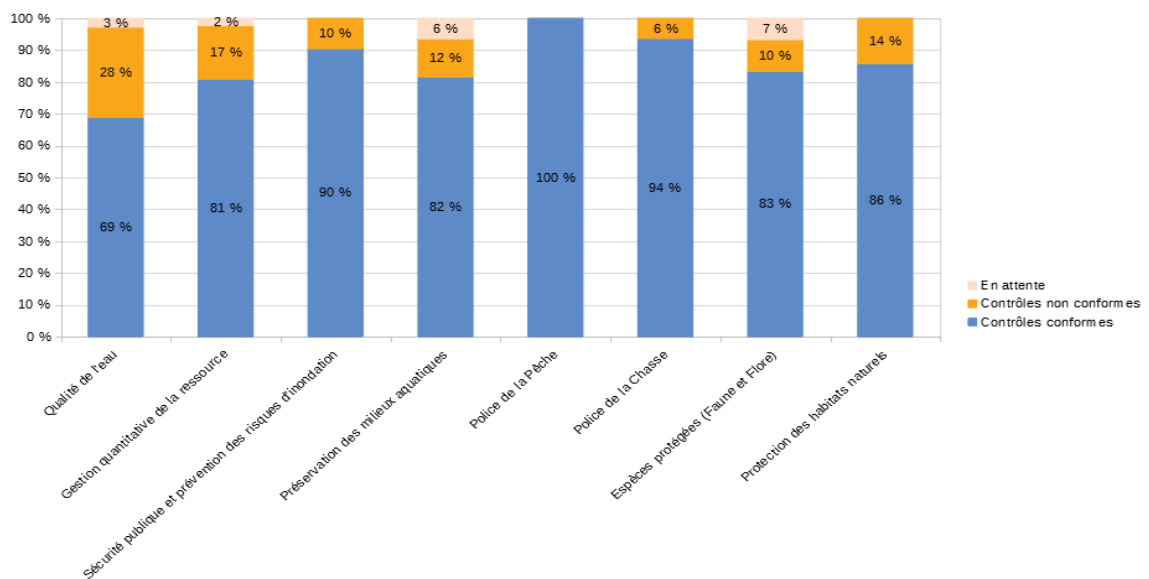
Bilan 2022 du nombre de contrôle par service



Comme chaque année, au regard de ses missions, l'OFB effectue le plus grand nombre de contrôles (494 en 2022), puis la DDT du Tarn (203 contrôles), la DREAL et la DDETSPP (143 contrôles au titre des ICPE et des digues et barrages). La DRAAF Occitanie, enfin, a réalisé 90 contrôles au titre de la lutte contre les pollutions par les pesticides.

III. Conformité des contrôles par grands thèmes (donnée issues du logiciel « LICORNE » = contrôles réalisés par les services de l'État uniquement)

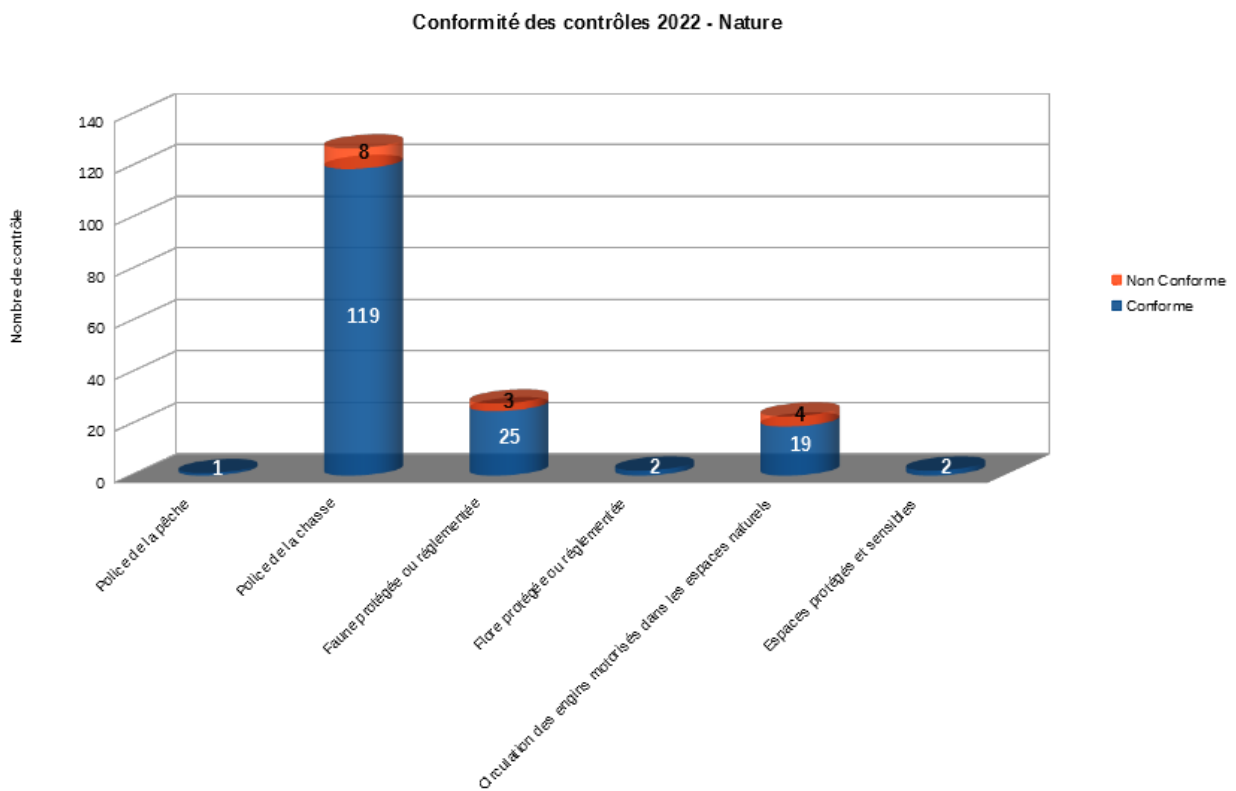
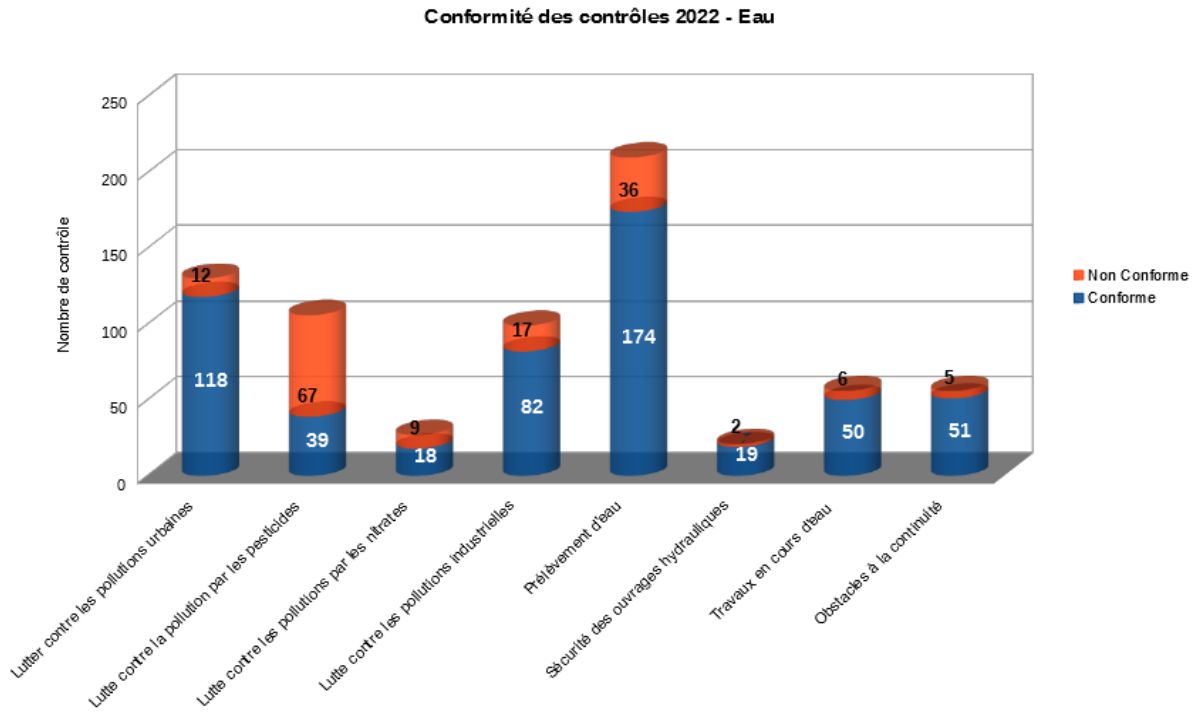
Sur les 930 contrôles réalisés : 747 contrôles sont conformes soit 80,32 %



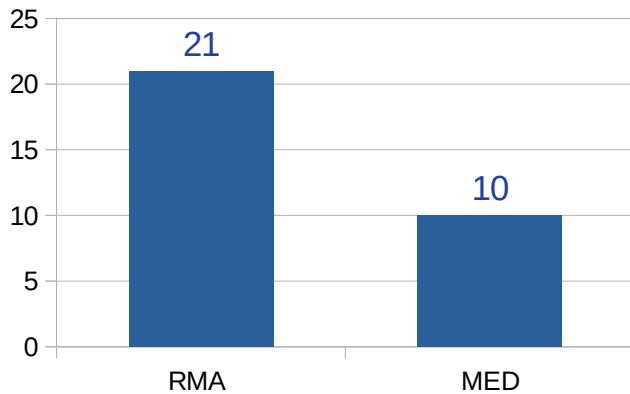
Par rapport à 2021, le taux de conformité :

- s'améliore pour la police de la chasse : 94 % en 2022 contre 81 % en 2021 ;
- s'améliore pour les espèces protégées : 83 % en 2022 contre 39 % en 2021. Sur les 28 contrôles réalisés (contre 26 en 2021), seulement 3 contrôles sont non-conformes (contre 15 en 2021). Parmi-eux, 2 contrôles concernent la détention et le commerce des espèces non domestiques réglementées et 1 concerne l'atteinte aux habitats d'espèces protégées ;
- reste constant pour la qualité de l'eau et la gestion quantitative (autour de 70 %) ;
- s'améliore pour la préservation des milieux aquatiques : 82 % en 2022 contre 37 % en 2021. Les non-conformités constatées portent essentiellement sur des obstacles à la continuité écologique, des travaux en cours d'eau ou encore des remblais en zone inondable ;
- est de 100 % pour la police de la pêche, mais il n'y a eu qu'un seul contrôle réalisé par les services de l'État (donnée non représentative – Cf. encadré page 1).

IV. Conformité des contrôles par sous-thèmes principaux



V. Suites administratives données aux contrôles non-conformes par la DDT 81 en 2022

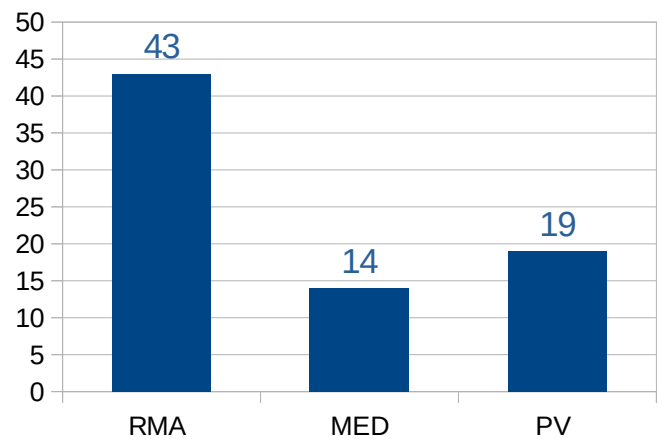


Rapport de manquement administratif (RMA) :

- 9 en exploitations classées en zone vulnérable qui ont fait l'objet d'une mise en demeure (MED) en 2023 et de pénalités financières au titre de la PAC, sur 27 contrôles effectués ;
- 5 en systèmes d'assainissement sur 117 contrôles effectués ;
- 3 en rejets d'eaux pluviales sur 4 contrôles effectués ;
- 1 en ouvrage de prélèvement sur 4 contrôles effectués ;
- 2 en travaux sur cours d'eau pour 28 contrôles effectués ;
- 1 en publicité qui a fait l'objet d'une mise en demeure (MED) sur 1 contrôle effectué.

VI. Suites administratives et judiciaires données aux contrôles non-conformes par la DRAAF Occitanie en 2022

En 2022, la DRAAF Occitanie a réalisé 90 inspections ayant donné lieu à 43 rapports de manquements administratifs, 14 mises en demeure et 19 procédures pénales auprès des tribunaux d'Albi et de Castres.



VII. Indicateur national de retour à la conformité : Indicateur annexé aux lois de finances

Cet indicateur correspond au pourcentage de retours à la conformité pour les contrôles administratifs ayant fait l'objet d'un rapport de manquement administratif avant d'aller jusqu'à un arrêté de mise en demeure. Seuls les services de la DDT de la DREAL et de la DRAAF sont concernés.

41,1 % en 2022



Pour 2022, l'indicateur de retour à la conformité dans le Tarn est de **41,1 %** contre 50,70 % en 2021 (la cible nationale était fixée pour l'année 2022 à 65 % et à 66 % à l'horizon 2023).

VIII. Suites judiciaires 2022 – OFB 81



Le graphique ci-dessous, reprend le nombre de procédures judiciaires dressées par le service de l'OFB 81 par domaine, en 2022.

